

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017

Le trente novembre deux mil sept à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 24 novembre 2017 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, MORAND Sandra, PASCANET Serge, PARET Christine, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

Procurations : Mme Séverine BRESSON à M. Michel CHABRIER
Mme DE SOUSA Sandra à M. Michel FOURNIER

Absent : M. Hugues QUANTIN

Secrétaire de séance : Mme Géraldine SALA
Secrétaire administrative : Mme Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Avenant SEMERAP contrôle des poteaux incendie

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention « Amende de Police »
- Demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- Demande de subvention dans le cadre du FIC
- Ouverture de crédit
- Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes
- Renouvellement de l'assurance des risques professionnels et de la santé au travail
- Indemnité de conseil du Trésorier
- Encaissement d'un chèque suite à sinistre
- Demandes de subvention exceptionnelle (associations)
- Questions diverses

DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDE DE POLICE »

Pour gérer les problèmes de circulation routière et améliorer la sécurité, des travaux et équipements sont envisagés sur la RD 427 dans le bourg, sur la RD 78 au hameau de Puy Chany et sur la RD 6 au hameau d'Épinet.

Un dossier reprenant ces aménagements a été élaboré avec la Division routière départementale Clermont Limagne du Conseil Départemental pour un montant estimatif de 25 110 € HT.

Ce projet sera inscrit pour une réalisation en 2018.

Une demande de subvention au titre du produits des amendes de police sera déposée auprès des services du Conseil Départemental.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR (dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Suite à l'extension de l'habitat sur la Zone Pilote Habitat dans le prolongement de la rue du Pont Neuf, il y a lieu de continuer le busage d'un exutoire d'eau pluviale longeant sur 170 ml la rue du Pont Neuf et le domaine sportif communal.

De faible écoulement, cet exutoire en période de sécheresse, entraîne d'une part la présence de rongeurs (rats, ragondins) et d'autre part des dégagements d'odeurs et des dépôts de natures variées qui peuvent être préjudiciables à la santé dans une zone habitée et très fréquentée par le public.

La réalisation de ce projet devenu aujourd'hui indispensable est prévue au cours de l'exercice budgétaire 2018. Elle est un préalable au réaménagement de la rue du Pont Neuf suite à l'aménagement de la Zone Pilote Habitat.

Afin de diminuer l'impact de cette opération sur les finances locales une demande de subvention au titre de la DETR 2018 sera déposée auprès des services de la Sous-Préfecture

Le montant des travaux est estimé à 94 100 € HT soit 112 920 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture de Riom.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FIC

Suite à l'extension de l'habitat sur la Zone Pilote Habitat dans le prolongement de la rue du Pont Neuf, il y a lieu de continuer le busage d'un exutoire d'eau pluviale longeant sur 170 ml la rue du Pont Neuf et le domaine sportif communal.

De faible écoulement, cet exutoire en période de sécheresse, entraîne d'une part la présence de rongeurs (rats, ragondins) et d'autre part des dégagements d'odeurs et des dépôts de natures variées qui peuvent être préjudiciables à la santé dans une zone habitée et très fréquentée par le public.

La réalisation de ce projet devenu aujourd'hui indispensable est prévue au cours de l'exercice budgétaire 2018. Elle est un préalable au réaménagement de la rue du Pont Neuf suite à l'aménagement de la Zone Pilote Habitat.

Le montant des travaux est estimé à 94 100 € HT soit 112 920 € TTC.

D'autre part, les deux courts de tennis extérieurs municipaux n'ayant fait l'objet d'aucune réfection depuis leur mise en service, il y a lieu de prévoir leur reconstruction avant qu'ils soient déclarés hors service par la Ligue Régionale.

Le montant des travaux est estimé à 40 077.20 € HT soit 48 092.64 € TTC.

Afin de diminuer l'impact de ces deux opérations sur les finances locales, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention Communale (FIC) auprès des services du Conseil Départemental.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

OUVERTURE DE CREDIT

Monsieur le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2017 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et articles	sommes
Autres contributions SMTC + centre de gestion	61522	432.00 €	65548	432.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Riom Limagne et Volcans dans le cadre du financement de deux tableaux blancs interactifs (TBI) pour équiper l'école publique.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- Budget communal	5 271 €
- Subvention du Conseil Départemental (FIC)	1 434 €
Fonds de concours RLV	<u>745 €</u>
TOTAL	7 450 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à déposer une demande de fonds de concours de 745 € auprès de la Communauté de communes Riom Limagne et Volcans.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE LA SANTE AU TRAVAIL

L'actuel contrat avec GROUPAMA prend fin le 31 décembre 2017. Le montant de la prime est de 28 699 € pour l'année 2017.

Après avoir étudié les propositions présentées par le Centre de Gestion et de GROUPAMA, il est proposé de renouveler le contrat avec GROUPAMA pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur le Maire demande au conseil, l'autorisation de signer ce contrat avec GROUPAMA.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

M. l'inspecteur principal des finances publiques de Riom vient d'adresser le décompte de ses indemnités dues au titre de l'année 2017 :

- indemnité de conseil pour un montant brut de 549.52 € soit 500.83 € net.

La dépense sera inscrite au compte 6225.

Cette indemnité sera versée à M. Eric CHATARD comptable du centre des finances publiques de Riom.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE SUITE A SINISTRE

L'assurance GROUPAMA vient de procéder à l'indemnisation du sinistre « bris de glace » du week-end du 16 au 17 septembre 2017.

Le montant de celle-ci s'élève à 225 €

Il convient :

- d'encaisser le chèque d'indemnisation
- d'inscrire cette somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre ».

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (associations)

- Une demande de subvention exceptionnelle a été déposée par une nouvelle association « les Archers de la Limagne Saint-Beauzire.

Monsieur le Maire propose que lui soit attribuée une subvention de 200 €.

VOTE : 1 abstention (M. Serge PASCANET) POUR : 16

- Un équipage féminin de Saint-Beauzire participant au 4L TROPHY sous couvert de l'association « Les Alfas du Désert » a déposé une demande de subvention. Ce raid a, avant tout, un but humanitaire (distribution de matériels) au profit des populations marocaines.

M. le Maire propose qu'une subvention de 200 € soit accordée à cette association.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

OUVERTURE DE CREDIT

Monsieur le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2017 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et articles	sommes
Subvention « les Archers »	61522	200.00 €	65748	200.00 €
Subvention « les Alfas du désert »	61522	200.00 €	65748	200.00 €

AVENANT SEMERAP : contrôle des poteaux incendie

Jusqu'à-là le contrôle des poteaux incendie par la SEMERAP était effectué annuellement.

Après avoir pris l'avis des personnes compétentes, Monsieur le Maire propose que ce contrôle soit effectué tous les deux ans et demande au conseil de l'autoriser à signer l'avenant n°1 avec la SEMERAP.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES :

❖ Syndicat des eaux « Plaine de Riom » : (SIAEP)

Monsieur David ARNAUD, conseiller municipal et délégué au SIAEP fait le compte rendu du dernier comité syndical :

- la distribution d'eau potable s'élève à 2 750 000m³ par an mais les fuites atteignant 776 000m³ dont 300 000m³ sont incompressibles,
- le syndicat est très peu endetté (1m€),
- un ambitieux programme de travaux est prévu de 2018 à 2020 pour remédier au problème de fuites,
- le prix de l'eau distribuée devrait légèrement diminué sur les 3 prochaines années.

❖ Evolution du SCOT du Grand Clermont :

Lors de la dernière réunion du comité syndical du Grand Clermont, il a été décidé de ne pas réviser le SCOT car le coût d'une révision demande 1M€ et plusieurs années d'étude.

❖ SMTC :

La ligne 33 sera maintenue jusqu'au 31 décembre 2018.

La Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans prenant la compétence Transports au 1^{er} janvier 2018 ; des évolutions sont à envisager à compter du 1^{er} janvier 2019.

❖ Espace sportif :

L'expert judiciaire a été désigné par le tribunal administratif. Une première expertise est prévue en début d'année 2018.

❖ Projet de suppression de la Cour d'appel de Riom :

Une manifestation qui devrait regrouper magistrats, avocats, policiers et élus est prévue courant décembre afin d'attirer l'attention des pouvoirs publics.

Dates à retenir :

Lundi 4 décembre 2017 à 17h 30 : réunion avec le Sous-Préfet à Riom (habitat indigne)

Mardi 5 décembre 2017 à 11h 30 : cérémonie en mémoire des morts de la guerre d'Algérie, Maroc et Tunisie

Mardi 5 décembre 2017 à 18h 30 : commission des finances RLV

Mardi 5 décembre 2017 à 20h : réunion du comice agricole à Ennezat

Mercredi 6 décembre 2017 à 18h 30 : comité de centre du SDIS à St Bonnet près Riom

Jeudi 7 décembre 2017 à 11h : réunion à la gendarmerie avec le commandant de compagnie

Jeudi 7 décembre 2017 à 17h : réunion à St André le Coq (problème de sécurité) avec le Sous-Préfet

Jeudi 7 décembre 2017 à 17h 30 : assemblée générale de l'EPF Smaf

Jeudi 7 décembre 2017 à 18h : comité syndical du Grand Clermont

Jeudi 7 décembre 2017 à 20h 30 : réunion du CCA avec la participation des conscrits

Dimanche 10 décembre 2017 à 12h : repas des aînés

Mardi 12 décembre 2017 : banque alimentaire

Jeudi 14 décembre 2017 à 9h : formation en mairie du système géographique (RLV)

Jeudi 14 décembre 2017 à 17h : réunion de la commission de révision des listes électorales

Jeudi 14 décembre 2017 à 19h : conférence des maires à Chatel Guyon

Mardi 19 décembre 2017 à 18h 30 : conseil communautaire à Riom

Jeudi 21 décembre 2017 à 12h : repas Noël des enfants des écoles (salle des fêtes)

Jeudi 21 décembre 2017 à 20h 30 : conseil municipal

Vendredi 22 décembre 2017 : marché de Noël

Fin de séance : 22 heures